

**Conseil d'établissement 2018-2019**

**Mercredi 19 juin 2019**

à 18h15, au salon du personnel

---

**ORDRE DU JOUR**

1. Prise des présences et vérification du quorum
2. Questions du public .....10 minutes
3. Adoption de l'ordre du jour.....5 minutes
4. Fondation Saint-Clément
5. Lecture et adoption du procès-verbal du 15 mai 2019 : .....5 minutes
6. Suivi au procès-verbal du 15 mai 2019.....5 minutes
7. Adoption du Budget école 2019-2020.....15 minutes
8. Consultation (suivi) matériel didactique 2019-2020 .....5 minutes
9. Approbation (suivi) protocole d'intervention.....5 minutes
10. Suivi de discussions : classes modulaires, Fondation et pénurie d'enseignants
11. Rapports et informations.....25 minutes
  - 11.1 Comité régional des parents (CRPRN)
  - 11.2 Comité des parents bénévoles
  - 11.3 Service de garde : karaté
  - 11.4 Direction
12. Correspondance reçue.....5 minutes
13. Varia : défibrillateur.....5 minutes
14. Levée de la séance

Heure de levée prévue : 20h15

Prochaine rencontre : le jeudi 12 septembre 2019

**Conseil d'établissement 2018-2019**

**Mercredi 19 juin 2019**

à 18h15, au salon du personnel

**PROCÈS-VERBAL**

Rôle	Nom	Présent	Absent
Présidente	Victoria Cohene	x	
Vice-présidente	Karine Barrette	x	
Trésorier	Stefan Martin	x	
Secrétaire	Caroline Decaluwe	x	
Déléguée CRPRN	Tania Naim	x	
Enseignants	Émanuelle Afonso-Huot	Arrivée vers 18h55	
	Ariane Cavalli	x	
	Roula Bou Chahla		x
	Isabelle Champagne	x	
Personnel de soutien	Geneviève Gauthier	x	
Membres de la communauté	Claudie Vigneault	x	
	Sophie Seguin	x	
Direction	Nathalie Houle	x	
	Lisanne Leduc		x

Présentes : Mme Cloé Caron, présidente de la Fondation Saint-Clément, et Mme Isabelle Pagé, responsable ESCO au sein de la Fondation, qui quittent à 19h24.

**1. Prise des présences et vérification du quorum**

Mme Cohene souhaite la bienvenue à tous les membres et ouvre la séance à 18h32 après vérification du quorum.

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée. Mme Karine Barrette agit à titre de Secrétaire de la présente séance.

## 2. Questions du public

Aucun membre du public n'est présent à cette rencontre, mais deux questions de parents ont été soumises au préalable au Conseil d'établissement.

- Formations du service de garde

Le parent aimerait connaître la nature des formations de base ou continues offertes aux membres de l'équipe du service de garde. Suite à des observations d'interventions, il se questionne quant aux outils offerts afin de favoriser les interventions qui préservent l'estime de soi des enfants.

Mme Gauthier présente aux membres la liste des formations reçues par les membres de l'équipe du service de garde en 2017-2018, 2018-2019 ainsi que celles prévues pour 2019-2020 :

### 2017-2018

Atelier 1 : L'importance de bouger – 25 août 2017 de 8 h30 à 11h00

Atelier 2 : Animation d'activité physique – 11 octobre 2017 de 8h30 à 11h00

Atelier 3 : La planification d'activité physique – 7 février 2018

### 2018-2019

Atelier 1 : Surveillance et encadrement lors d'animation d'activités physiques – Mardi 28 août 2018 de 8 :30 à 10 :30

Atelier 2 : Animation d'activités physiques et sécuritaires sur la cour d'école et en espace restreint – vendredi 26 septembre 2018 de 8 h30 à 10h30.

Atelier 3 : L'activité physique et les enfants ayant des besoins particuliers – mardi 4 décembre 2018.

### Prévues pour 2019-2020

Atelier 1 : SSD-1 : Intervenir auprès des élèves à l'heure du dîner – le 25 septembre ainsi que le 2 octobre 2019 de 9h00 à 11h00

Atelier 2 : SDG-FSM-ENFDIF : Aider un enfant en difficulté – 6 novembre 2019 de 9h00 à 11h00

Atelier 3 : SDG-FSM-ESTIME : Développer l'estime de soi – 29 janvier 2020 de 9h00 à 11h00.

Mme Houle précise que Mme Gauthier et elle-même discutent deux fois par mois avec les membres de l'équipe du service de garde afin de faire un retour sur les formations et les situations. Mme Gauthier informe les membres que les éducateurs se joignant à l'école en cours d'année n'ont pas nécessairement suivi les mêmes formations. Mme Gauthier invite les parents à communiquer avec elle s'ils ont des questions à ce sujet.

Mme Gauthier confirme à un membre que les enfants ont le droit de parler lors du dîner, à l'exception des transitions.

Mme Naim souligne que certains parents s'inquiètent du fait que les enfants n'auraient pas un temps suffisant pour manger. Or les dîners seraient précisément calculés entre 25

et 30 minutes. Elle invite les parents qui auraient des questions à communiquer avec le service de garde.

- Interrogation sur les classes modulaires

La question du parent faisait suite à la lettre émise par la direction et transmise aux parents au sujet de l'installation de classes modulaires sur le terrain de l'ESCO.

Le sujet des classes modulaires étant prévu au point 9 de l'ordre du jour, la question sera traitée dans cette section.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

Compte tenu de la présence en début de séance de Mme Cloé Caron, présidente de la Fondation Saint-Clément, et Mme Isabelle Pagé, responsable ESCO au sein de la Fondation, il est convenu que le point initialement prévu à 10.3 Fondation Saint-Clément sera devancé pour être soumis juste après l'adoption de l'ordre du jour, devenant le point 4. Les autres points de la séance seront décalés en conséquence.

En ce qui a trait au point portant sur le suivi des discussions, soit le point initialement 9, devenu 10, les membres s'entendent pour prévoir 15 minutes au sujet.

L'adoption de l'ordre du jour, avec les modifications demandées, est proposée par Mme Caroline Decaluwe, appuyée par Mme Karine Barrette, adoptée à unanimité.

### **4. Fondation Saint-Clément**

*Arrivée de Mme Afonso-Huot en cours de sujet.*

Mme Cloé Caron, présidente de la Fondation Saint-Clément, et Mme Isabelle Pagé, responsable ESCO au sein de la Fondation, se présentent aux membres du CE.

Mme Caron partage les chiffres disponibles à ce jour en ce qui a trait aux fonds amassés jusqu'à maintenant. La Fondation est heureuse de la somme recueillie cette année, surtout en l'absence d'un projet spécial précis. La Fondation se prépare pour l'an prochain et souhaite bien diriger ses efforts et ses communications, notamment de concert avec les besoins exprimés par les enseignants.

#### Priorités pour 2019-2020

Une rencontre s'est tenue avec la direction et le projet mis de l'avant pour la campagne 2019-2020 serait le virage technologique. Cette priorité était déjà valorisée à l'époque de l'ancienne équipe de direction. Les enseignants ont donc été invités à soumettre leurs projets souhaités et l'équipement requis, selon un portrait idéal. Mme Houle présente les choix émis par les différents niveaux de même que par les spécialistes. L'objectif est d'établir un plan (qui pourrait être triennal ou quinquennal), afin de s'assurer que les

besoins soient clairement identifiés, et les enseignants, formés et désireux d'utiliser le matériel technologique. Il importe donc qu'un soutien technique soit disponible pour maximiser le potentiel des outils acquis, et que ces appareils ne deviennent pas désuets dans un horizon de 3 à 5 ans. Il est de plus essentiel pour la Fondation qu'au-delà de servir dans le temps, le matériel puisse bénéficier à chacun des élèves et non seulement à des groupes restreints. Il faudra décider si les fonds récoltés seront distribués en plus petites quantités au sein des différents niveaux ou s'ils seront concentrés pour permettre la réalisation complète de certains projets.

La somme de 15 000\$ contribuant au salaire d'un-e technicien-ne en éducation spécialisé(e) serait maintenue, de par son importance pour l'harmonie de l'école.

Les budgets de classes de 250\$ ne seront pas affectés : ceux-ci font partie de la tradition de l'ESCO et offrent une paix d'esprit aux enseignants qui s'assurent de conserver du matériel en classe, se développant d'une année à l'autre. Sur cette note, Mme Pagé annonce une nouvelle qui viendra bonifier significativement ces budgets de classes : un don spécial de 10 000\$ a été remis en juin 2019 par un donateur soucieux de participer à une mesure qui contribuerait à la rétention du personnel. Cette somme permettra d'augmenter significativement les budgets des classes existantes ainsi que les nouvelles pour l'année 2019-2020. Les membres du CE manifestent leur enthousiasme face à cette nouvelle et leur reconnaissance à l'endroit du donateur.

Un membre soulève que certaines classes ont peut-être accumulé beaucoup de matériel au fil des ans et que les sommes prévues pour le démarrage des nouvelles classes sont possiblement minces, maintenant un déséquilibre difficile à rattraper. La Fondation se dit ouverte à une autre façon équitable d'opérationnaliser les sommes investies dans les budgets de classes à l'interne. Un membre enseignant soumet qu'une somme située entre 750\$ et 1000\$ serait préférable pour l'ouverture d'une classe au préscolaire. D'autres membres enseignants abondent en précisant le caractère minimal du matériel fourni lors de l'ouverture. Il est suggéré que toutes les classes doublent leurs budgets, soit de 250\$ à 500\$ pour les classes existantes, et de 500\$ à 1000\$ pour les nouvelles. Les membres du CE veulent également s'assurer que les classes situées dans les unités modulaires soient accueillantes et intéressantes pour les élèves. Un membre soulève la possibilité que le budget des classes situées dans les unités soit élevé à 1250\$ et les classes existantes réduites en proportion. Mme Houle précise que certaines classes qui s'installeront dans les unités sont déjà existantes et déménagent. Les classes dans les unités modulaires n'ont ainsi pas toutes les mêmes besoins.

Le CE se prononce pour recommander l'ordre de priorité suivant pour l'allocation des sommes amassées par la Fondation et destinées à l'ESCO :

- 1) Rémunération d'un-e technicien-ne en éducation spécialisée;
- 2) Budget des classes, nouvelles et existantes;
- 3) Virage technologique;
- 4) Discretion de l'école.

Mme Houle discutera des priorités avec la Fondation en septembre 2019.

Une somme variant entre 60 000\$ et 70 000\$ serait requise pour arriver à rencontrer tous ces objectifs.

### Accès aux fonds versés par la Fondation

L'année fiscale de la Fondation se terminant le 30 juin, les chiffres précis des sommes disponibles seront connus en septembre prochain. Or Mme Caron confirme que les enseignants pourront dépenser dès la rentrée les sommes prévues pour les budgets de classes dans les unités modulaires. Une somme allant jusqu'à environ 25 000\$ pourrait être engagée de manière générale dès le début de l'année, avec le soutien de la Fondation.

### Activités intégrées

Mme Houle souligne que le soutien de la Fondation sur cet enjeu a été bénéfique en 2018-2019. Néanmoins, les enseignants se concerteront pour 2019-2020, puisque la combinaison de certaines mesures budgétaires permettra de combler les besoins sans le soutien de la Fondation. Mme Naim ajoute que des précisions ont été obtenues sur la nature des frais que l'école pouvait demander aux parents. Elle se questionne également sur le rôle que peuvent jouer les fondations dans le financement des activités intégrées, selon la position de la CSMB. Mme Houle indique que l'avocate de la commission scolaire, Me Marie-Josée Villeneuve, avait dit à l'automne 2018 qu'il s'agissait d'une zone grise et que le CE devait approuver la démarche. Mme Caron rappelle l'indépendance de la Fondation et sa liberté à solliciter des dons.

### Arrivée des classes modulaires

Compte tenu des sommes versées par la Fondation dans l'aménagement de la cour extérieure de l'ESCO et des représentations faites aux parents quant à la destination des fonds recueillis lors de certaines campagnes, l'arrivée des classes modulaires soulève certaines inquiétudes chez des membres du CE. Mme Caron soumet qu'il reviendrait à la CSMB de remettre la cour en bon état, comme cela avait été le cas lors des travaux d'agrandissement. Mme Decaluwe demande à la direction de l'ESCO d'essayer d'obtenir une assurance de la CSMB de cet engagement, et à défaut, souhaite la tenue d'un CE extraordinaire ou par courriel. Mme Houle informe les membres qu'à ce stade, aucun plan pour les unités modulaires ne peut leur être partagé, car il n'est pas encore disponible.

Les membres du CE remercient Mme Caron et Mme Pagé pour leur présentation et le travail effectué cette année.

## **5. Lecture et adoption du procès-verbal du 15 mai 2019**

Le document a été acheminé aux membres du conseil.

Les modifications suivantes sont demandées :

- Au premier point de la section Varia, que l'extrait de phrase « la politique de la CSMB concernant cette problématique n'est pas encore émise » soit remplacé par « la politique de la CSMB concernant cet enjeu est en cours de préparation ».
- l'ajout des noms de familles des membres proposant et approuvant le deuxième point de la section Varia, soit Barrette à la suite de Karine, et Champagne à la suite d'Isabelle.

L'adoption du procès-verbal du 15 mai 2019, corrigé avec les modifications souhaitées, est :  
proposée par M. Stefan Martin,  
appuyée par Mme Ariane Cavalli,  
adoptée à l'unanimité.

## 6. Suivi au procès-verbal

### Formation des membres de l'équipe-école en matière d'intimidation

Mme Houle mentionne qu'elle souhaite consulter l'équipe-école avant d'organiser une formation sur un sujet spécifique. Plusieurs sujets sont de grande importance, notamment les allergies, et il est difficile de prioriser. Mme Houle propose que les enseignants soient invités lors des conférences parents.

Le sujet sera abordé à nouveau en septembre.

### Résultats du sondage sur les activités parascolaires

Mme Gauthier présente les résultats du sondage effectué auprès des parents au sujet de la satisfaction à l'égard des activités parascolaires pour l'année 2018-2019. 45 réponses ont été reçues. Les options variaient entre 1 : peu satisfaisant à 5 : très satisfaisant.

- La variété des activités parascolaires offertes :  
1= 6,6%      2= 15,5%      3= 24,4%      4= 26,6%      5= 20%  
Aucune réponse= 11,1%
- La qualité du personnel offrant les activités :  
1=0%      2=4,4%      3=4,4%      4=37,7%      5=28,8%  
Aucune réponse= 22,2%
- Le processus d'inscription des activités :  
1= 6,6%      2= 8,8%      3= 11,1%      4= 28,8%      5= 35,5%  
Aucune réponse= 13,3%
- Le coût des activités :  
1= 2%      2= 6,6%      3= 26,6%      4= 28,8%      5= 26,6%  
Aucune réponse : 8,8%
- Durée de la session :  
Satisfait = 60%      Insatisfait= 28,8%      Aucune réponse= 8,8%
- Enfants refusés : 20%
- Implication des parents= 6,6%

## Règles de régie interne

Au cours de l'été, Mme Naim travaillera sur une ébauche de modifications aux règles de régie interne, plus particulièrement en ce qui a trait à la gestion des candidatures des membres de la communauté. Elle soumettra une version projet avant l'assemblée générale annuelle du 12 septembre 2019.

Comme le sujet a déjà fait l'objet de discussion au CRPRN, Mme Houle invite Mme Naim à regarder ce qui se fait ailleurs. Mme Vigneault suggère quant à elle que les personnes intéressées à soumettre leur candidature comme membres de la communauté puissent le faire à l'AGA.

## **7. Adoption du Budget école 2019-2020**

Mme Houle présente les documents 1 et 2, explique le sommaire des allocations, les mesures du MEES et les façons dont elles seront dépensées. L'école doit s'assurer de dépenser cet argent dans l'année concernée. D'autres mesures s'ajoutent généralement en cours d'année. Mme Houle explique également que le budget est calculé selon le nombre d'élèves présents au 30 septembre de l'année précédente.

Un membre se demande si l'augmentation du nombre d'élèves permettrait l'ajout de personnel, notamment un agent de bureau pour soutenir l'équipe-école. Mme Houle indique que cette option serait prise à même les fonds destinés au personnel en général, et qu'un tel choix se ferait au détriment d'autres ressources précieuses, telles les TES, ce qui n'est pas dans les plans.

Les membres et la direction discutent de la somme demandée aux parents pour les activités ludiques. Pour la rentrée 2018-2019, une somme de 10\$ par enfant avait été demandée. Après discussion, le CE suggère qu'une contribution volontaire de 15\$ pour les activités ludiques soit inscrite dans la liste de matériel didactique. Un membre insiste pour qu'une phrase précise qu'aucun enfant ne sera pénalisé à défaut d'avoir pu verser cette contribution. Il est entendu que le don spécial de 10 000\$ reçu par la Fondation pour l'ESCO ne servira pas à financer ces activités ludiques.

Un membre questionne l'absence d'allocation pour élèves talentueux et doués. Mme Houle explique que la CSMB distribue la somme plus tard en cours d'année, selon les projets soumis à la rentrée.

Un membre informe le CE qu'un élève présentant un certain nombre d'allergies serait considéré handicapé au sens de la commission scolaire. Cela permettrait peut-être l'obtention de fonds supplémentaires.

Sur une autre note, un membre souhaite que les communications de l'école soient également disponibles en anglais, afin d'alléger le travail des marraines et parrains de classe, qui jouent souvent aux traducteurs pour des familles de leur classe. Mme Houle explique que la politique de la CSMB est d'effectuer les communications écrites en français uniquement, comme il s'agit d'une commission scolaire francophone. Mme Houle

ajoute que des ICS gérées par l'organisme PROMIS peuvent aider ponctuellement à la traduction. Mme Naim souligne qu'aux réunions du CRPRN, beaucoup d'écoles organisent annuellement des rencontres bilingues ou multilingues afin que toutes les familles se sentent incluses et puissent comprendre les règles de fonctionnement de l'école. Mme Naim propose une portion anglophone à la présentation de l'AGA. Mme Houle n'y voit aucun problème pour la portion orale, à titre de résumé.

Pour l'enjeu du reste des communications, Mme Champagne partage une solution utilisée à son ancienne école, soit la mise sur pied de parents répondants par langue. La mise sur pied débute idéalement dès la maternelle. Cette idée plaît beaucoup aux membres du CE.

L'adoption du budget de l'école 2019-2020 est :

proposée par Mme Victoria Cohene,  
appuyée par Mme Émanuelle Afonso-Huot,  
adoptée à unanimité.

### **8. Consultation (suivi) matériel didactique 2019-2020**

Mme Houle explique qu'il a été convenu au CCG qu'il n'était pas nécessaire de montrer à nouveau les chiffres aux parents si aucun élément n'était ajouté.

Certains membres soulèvent les difficultés de bien comprendre les listes d'achat en l'absence du service avec Brault et Bouthillier, et surtout avec l'interdiction des marques ou termes commerciaux, notamment *duo-tang*, qui permettaient de mieux saisir les éléments de matériel requis. Certaines boutiques offrent de l'assistance, mais d'autres magasins de détail à prix moindres ne proposent pas de tel service. La composante linguistique ajoute également à la difficulté.

Mme Barrette se propose pour prendre les photos des effets scolaires requis l'an prochain.

### **9. Approbation (suivi) protocole d'intervention**

Mme Houle présente pour approbation un texte préparé par Mme Lianne Leduc sur la violence et l'intimidation, qui intègre les commentaires antérieurs du CE et qui serait inclus dans l'agenda.

Mme Decaluwe propose que des éléments invitant l'enfant témoin à appuyer la victime et à faire preuve d'empathie soient ajoutés. Les membres du CE sont d'accord avec cette suggestion.

Le texte sera corrigé en conséquence et Mme Houle soumettra la nouvelle version par courriel pour approbation.

## **10. Suivi de discussions : classes modulaires, Fondation et pénurie d'enseignants**

### Classes modulaires

Une communication écrite a été acheminée par courriel aux parents de l'ESCO les informant de l'installation des unités modulaires pour la rentrée 2019-2020.

Un membre s'inquiète des problématiques concrètes causées par l'installation des unités : accès et circulation dans la cour, surveillance, portes d'accès pour entrer à l'école, etc. et souhaite que les enjeux-clé soient identifiés avant la rentrée afin de rassurer les parents. L'équipe-école se rencontrera à ce sujet.

Certains membres du CE ont eu l'occasion de visiter des unités modulaires et confirment leur confort et leur qualité. Il est suggéré que des photos soient acheminées aux parents et que l'on y explique que les élèves y auront le même sentiment d'appartenance. Certains enseignants se sont déjà manifestés pour prendre l'une des classes sur une base volontaire. Des membres du CE soulignent que si les enfants voient les enseignants enthousiastes et les parents rassurés, ils développeront des sentiments positifs eux-mêmes face à ce changement.

Mme Séguin souligne que de nombreuses questions ont surgi sur la page Facebook des Parents de VMR. Mme Houle suggère que les membres du CE qui reçoivent des questions ou commentaires invitent les parents à envoyer un courriel à la direction de l'ESCO : [direction.ecolesaint-clementouest@csmb.qc.ca](mailto:direction.ecolesaint-clementouest@csmb.qc.ca). Des membres proposent la création d'une Foire aux questions ou encore la tenue d'une session d'information par la CSMB.

### Fondation

Ce sujet a été abordé au point 4 de la présence séance.

### Pénurie d'enseignants

Des membres du CE s'inquiètent de la pénurie d'enseignants et aimeraient connaître les mesures prises pour y remédier, ainsi que le rôle qu'ils peuvent jouer afin d'aider à la situation.

Mme Houle rassure les membres que la CSMB est bien au fait de la situation et travaille ardemment afin de trouver des solutions. Entre autres, une mission européenne a été organisée afin de recruter de nouveaux enseignants. Plusieurs promesses d'embauche ont été conclues et d'autres sont à venir. Les délais du processus d'immigration restent toutefois incertains.

Des enseignants au secteur privé attendent également la fin de leur contrat pour rejoindre le secteur public.

Le nombre d'étudiants inscrits dans un programme d'enseignement est présentement insuffisant pour combler la demande. Des nouveaux programmes sont créés, notamment celui de 30 crédits à la TELUQ qui offre 100 places pour des titulaires de baccalauréat de

matières autres que l'éducation, déjà présents dans les écoles. Une maîtrise qualifiante pour enseigner au secondaire est également disponible.

La direction de l'ESCO devrait savoir ce vendredi 21 juin 2019 si tous les postes seront comblés pour la rentrée 2019-2020.

Un membre demande si Mme Lamothe sera de retour à l'ESCO pour la rentrée. Mme Houle explique que la date de retour de Mme Lamothe est inconnue puisqu'elle effectue présentement un remplacement de congé de maladie.

## **11. Rapports et informations**

### **11.1. Comité régional des parents (CRPRN)**

Mme Naim informe les membres que le quorum n'avait pas été atteint lors de la dernière rencontre du CRPRN, pour laquelle elle avait dû elle-même s'absenter. Elle rappelle que certains enjeux discutés sont récurrents dans toutes les écoles, soit notamment la pénurie d'enseignants et la surpopulation. Mme Naim invite les parents à s'impliquer au sein du comité qui sera désormais central. Elle souligne l'impact que peut avoir le comité, citant comme exemple l'obtention d'un transport entre l'école secondaire Mont-Royal et la gare Saint-Laurent suite à une pétition.

### **11.2. Comité des parents bénévoles**

Aucun élément particulier n'est soulevé.

### **11.3. Service de garde : karaté**

Mme Gauthier comprend l'intérêt envers le karaté et explique que c'est le manque de locaux disponibles qui freine la tenue d'une telle activité parascolaire. Pour 2020-2021, la possibilité de tenir le karaté dans le local de la Mi-Chemin pourrait être analysée. D'ici là, en 2019-2020, la seule option serait de le prévoir le vendredi en fin de journée, plage horaire souvent peu populaire compte tenu des départs de plusieurs familles pour le week-end.

Devant l'enthousiasme des membres du CE envers cette option du vendredi pour le karaté dès 2019-2020, Mme Gauthier est d'accord pour analyser sérieusement cette possibilité.

### **11.4. Direction**

- Le CE a utilisé son budget de 375\$ pour couvrir les frais reliés au repas de remerciement de ce dernier CE. Comme cela a été fait par le passé, la différence entre le coût réel du souper et le budget disponible, soit une somme d'un peu moins de 200\$, sera absorbée par l'école. Les membres du CE remercient la direction.
- Suite à une décision gouvernementale, les journées scolaires du secteur primaire comporteront obligatoirement deux périodes de récréation de 20 minutes à

compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. La journée débutera à la même heure qu'auparavant, mais se terminera désormais à 15h40. Le préscolaire n'est pas touché par cette mesure. Les autobus partiront ainsi un peu plus tard.

Les enseignants soulignent que la période de la récréation initialement consacrée à la récupération des élèves en difficulté sera dorénavant attribuée à la surveillance.

## **12. Correspondance reçue**

Deux communications émises par des parents ont été traitées aux points 2 et 10 de la présente séance.

D'autre part, une lettre en provenance de Leucan a été reçue au sujet de la campagne de levée de fonds lors de l'Halloween. À la lumière de la discussion entamée sur la transmission aux parents de communications provenant d'organismes externes, il est entendu que ce projet ne peut être approuvé en ce moment.

## **13. Varia**

- Défibrillateur

Suite à la lecture d'un récent article paru dans *La Presse* sur l'installation de défibrillateurs dans les écoles secondaires voire même primaires de certaines commissions scolaires, Mme Barrette soulève la possibilité que l'ESCO dispose d'un défibrillateur. Elle souligne le nombre important de personnes fréquentant l'établissement, les élèves et membres du personnel, mais également les bénévoles, parents et grands-parents qui visitent ponctuellement l'école et qui pourraient être plus à risque de problèmes cardiovasculaires. Elle rappelle la facilité d'utilisation de la machine et son importance dans le taux de survie des victimes. Elle soumet que le coût est raisonnable vu l'impact que cet outil peut avoir.

Mme Houle indique que les difficultés reposent davantage sur les exigences de formation du personnel ainsi que sur les coûts d'entretien, plutôt que sur le coût d'acquisition initial. Elle s'engage néanmoins à se renseigner sur l'ensemble des coûts applicables et sur la faisabilité.

- Retour sur la communication publicitaire refusée pour le kiosque de limonade

Mme Naim comprend que le sujet de la communication d'événements externes à l'école sera discuté à l'automne 2019, mais tient à exprimer à nouveau sa déception face au refus de la direction de l'ESCO de distribuer aux familles le feuillet préparé par le kiosque de limonade de la Fondation Sainte-Justine. Mme Naim souligne notamment la position positive du CE face à cette communication, les dépenses engendrées par l'impression des feuillets ainsi que le rôle que l'ESCO doit jouer au sein de la communauté.

Mme Houle souligne la nécessité de discuter et de revoir les habitudes de communications à l'automne prochain. Entretemps, elle partage avec les membres du CE certains des éléments qui ont justifié la décision concernant le feuillet du kiosque de

limonade, soit notamment l'équité envers l'ensemble des causes et événements qui approchent l'ESCO, la directive émise par la CSMB après l'acceptation initiale du CE, de même que le temps investi par le personnel lors d'une telle diffusion et qui n'est pas consacré au mandat premier, soit l'apprentissage et la réussite des enfants.

- Monoxyde de carbone

Suite à un nouvel article paru récemment dans les médias, un membre souhaite s'assurer de la fiabilité du détecteur de monoxyde de carbone de l'ESCO.

Mme Houle confirme que le détecteur fonctionne convenablement et qu'il est relié à la centrale.

#### **14. Levée de la séance à 21h55**

proposée par Mme Isabelle Champagne,  
appuyée par Mme Émanuelle Afonso-Huot,  
adoptée à l'unanimité.

#### **Prochaine réunion :**

Le jeudi 12 septembre 2019.